

l'esprit grand ouvert



Le Marais communal de Poiré-sur-Velluire labellisé Réserve naturelle régionale

DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse	p.2
Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire	p.3
La Région des Pays de la Loire contribue à la préservation de la biodiversité avec les RNR	p.4
Réseau des RNR en Pays de la Loire.....	p.7

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache: 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16
nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

Poiré-sur Velluire, le 20 avril 2013



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Marais communal de Poiré-sur-Velluire labellisé Réserve naturelle régionale



Le site du Marais communal de Poiré-sur-Velluire est labellisé Réserve naturelle régionale à la suite de la décision de classement prise par le Conseil régional le 17 décembre 2012. Elle est inaugurée aujourd'hui, par Sophie Bringuy, vice-présidente de la Région des Pays de la Loire en charge de l'environnement, en présence d'Alain Remaud, Maire de Poiré-sur-Velluire. Ce site de 241 hectares constitue la quatrième RNR vendéenne.

Depuis mai 2005, les Régions peuvent classer en Réserves naturelles régionales (RNR) des espaces présentant un patrimoine écologique majeur. Dans la continuité de son engagement pour la préservation de la biodiversité, la Région Pays de la Loire a souhaité développer une politique dynamique et ambitieuse en concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, usagers...) en faveur des Réserves naturelles régionales. Elle est parmi les premières Régions de France à avoir lancé les démarches de labellisation de sites en Réserve Naturelle Régionale (RNR) en concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, usagers,...). **18 sites sont actuellement classés en RNR.**

La volonté des élus régionaux est d'accompagner les propriétaires dans leur demande de classement en Réserves naturelles régionales, avec un objectif : labelliser pour 6 ans des territoires engagés dans une démarche de préservation et de mise en valeur. Ainsi, la Région apporte son soutien technique et financier à la mise en œuvre de chacune des étapes clefs de la vie des RNR. .

« Les Pays de la Loire recèlent un patrimoine naturel d'une grande diversité. Cette nouvelle labellisation de RNR témoigne de l'engagement constant de la Région, aux côtés de ses partenaires, pour la préservation des milieux naturels » conclut Sophie Bringuy, vice-présidente de la Région déléguée à l'environnement.

Un programme d'actions financé pour 3 années

Le Conseil régional apporte une subvention globale de 80 836 € pour soutenir à environ 40% l'application d'actions de gestion sur la période 2013-2015. A l'issue de ces trois années, une évaluation devra être menée. Une nouvelle convention de gestion verra ainsi le jour.

RNR, une reconnaissance du rôle des Régions en matière de gestion des milieux naturels

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a institué, à côté des Réserves naturelles nationales (RNN) créées par décret ministériel, des Réserves naturelles régionales (RNR) dont l'initiative de classement, l'organisation et la gestion sont confiées aux Conseils régionaux.

Les Réserves naturelles régionales suivent une procédure basée sur le consensus et la concertation locale autour de la démarche de labellisation et de mise en valeur d'un site. Si ces deux types de réserves visent le même objectif de préservation des richesses naturelles remarquables, les Réserves naturelles régionales sont plus souples à créer, avec une procédure basée sur la concertation des acteurs.



Marais communal du Poiré-sur-Velluire : un remarquable équilibre entre la nature et les hommes

La Réserve naturelle régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire, située à 15 km au sud-ouest de Fontenay-le-Comte, s'étend sur 241 hectares au coeur du Marais poitevin en Vendée, deuxième zone humide de France. Elle est intégrée dans le périmètre de la Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) Communal du Poiré-sur-Velluire et abords. Ce marais « subsaumâtre » à la faune et flore très spécifiques, constitue un lieu de quiétude et une zone d'hivernage, de halte migratoire et de reproduction pour l'avifaune, essentielle pour l'équilibre global de l'environnement dans le Sud-Vendée, en interdépendance avec la Baie de l'Aiguillon.

241 hectares de nature et de biodiversité

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire est constitué d'une mosaïque de milieux et d'habitats : des marais subsaumâtres (présence de sel résiduel), des milieux aquatiques d'eau douce ainsi que des fourrés et boisements. L'équilibre du site a été préservé au fil de l'Histoire par les pratiques des hommes (pacage saisonnier d'animaux domestiques, maintien raisonné des niveaux d'eau libre). Il a permis à une faune et une flore diversifiée de se développer sur cette vaste prairie naturelle. En l'état actuel des connaissances, le site accueille :

- **98 espèces de plantes avec 30 espèces remarquables, dont 5 sont protégées.** 2 espèces au niveau national : l'Etoile d'eau et la Renoncule à feuilles d'ophioglosse et 3 au niveau régional : le Trèfle de Michéli, le Céraisste douteux et l'Inule britannique.
- **163 espèces d'oiseaux.** Beaucoup d'entre elles sont remarquables et protégées (87 espèces au niveau national) et 50 espèces sont déterminantes en Pays de la Loire.
- parmi les autres animaux présents sur le site on recense **des amphibiens** (Triton palmé, Grenouille verte...), **des mammifères** (la Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie, et des chauves-souris), **des poissons et des insectes** (Criquet tricolore, libellules, papillons).

Un enjeu de préservation largement partagé

Le Marais du Poiré-sur-Velluire est un patrimoine collectif pour lequel de nombreux acteurs locaux s'engagent depuis longtemps. Le site a ainsi été protégé sous divers statuts : depuis 1979 comme réserve de chasse, à partir de 1981 en tant que Réserve naturelle volontaire. **Le classement en Réserve naturelle régionale, souhaité par la municipalité, propriétaire du site, vient prolonger et pérenniser cette action collective de préservation. La commune a été désignée gestionnaire du site par le Conseil régional des Pays de la Loire.** La commune, accompagnée notamment par le Parc interrégional du Marais poitevin, a mené une démarche volontariste de concertation qui a permis d'élaborer un plan de gestion. Ce document a fait consensus entre les habitants, associations environnementalistes et tous les acteurs locaux, ainsi que la douzaine d'éleveurs qui continuent d'organiser un pâturage collectif extensif où vaches et chevaux paissent librement. Cette activité est indispensable afin de maintenir une diversité végétale et de répondre aux besoins de nombreuses espèces animales.

Des actions concrètes pour l'avenir du Marais communal

Le plan de gestion, prévu dans le cadre du label Réserve naturelle régionale, repose sur la participation active des acteurs de terrain. Voici quelques actions qui vont être menées au fil du temps :

- **gérer le marais pour favoriser en priorité la conservation des habitats et des espèces notamment d'intérêt patrimonial.**

Il s'agit de maintenir des activités pastorales, une bonne gestion hydraulique et de préserver la quiétude nécessaire à l'accueil des oiseaux en hivernage, migration et nidification. Ces opérations permettent de conserver les stations d'espèces végétales remarquables et la présence des autres taxons remarquables (mammifères, amphibiens, reptiles...).

- **améliorer les connaissances et faire des suivis.**

De nouveaux inventaires permettront de développer la connaissance du patrimoine floristique et faunistique du site. Une partie des suivis, et notamment le comptage des oiseaux et le suivi des nidifications, est réalisée en partenariat avec les sites naturels voisins.

- **sensibiliser le grand public.**

Il s'agit de faire connaître le site pour mieux appréhender ses enjeux à travers notamment la fête annuelle de l'ouverture du communal. Il est prévu, prochainement, la rénovation de l'observatoire ornithologique et la création d'un sentier pédestre de découverte en bordure du marais.



La Région des Pays de la Loire contribue à la préservation de la biodiversité avec les Réserves naturelles régionales



Une démarche partenariale, un engagement local

La Région apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre de chacune de ces étapes clefs du classement mais également durant toute la vie de la Réserve naturelle régionale. Elle accompagne les propriétaires dans leur démarche, favorise les actions partenariales valorisant les forces vives locales et développe des dispositifs d'ouverture au public et de sensibilisation adaptés aux enjeux locaux. Chaque action inscrite au sein du plan de gestion des RNR peut bénéficier du soutien financier de la Région à hauteur de 50 % maximum.

Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement sensibles à l'activité humaine, ils doivent être protégés sans plus attendre pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions. C'est pourquoi, **la Région des Pays de la Loire a entrepris une politique globale et innovante de préservation de la biodiversité**. À terme, la Région devrait soutenir un réseau d'une vingtaine de Réserves naturelles régionales.

Qu'est-ce qu'une Réserve naturelle régionale ?

Une Réserve naturelle régionale est un territoire reconnu pour ses richesses naturelles : faune, flore, patrimoine géologique et paléontologique. C'est aussi un territoire fragile qu'il faut préserver pour en maintenir l'équilibre. Outre sa dimension écologique, il offre un intérêt pédagogique majeur : ces lieux sont vivants. Ils permettent de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité, de les éduquer à l'environnement et de comprendre la nécessité de sa préservation. Véritable **outil de gestion des richesses du patrimoine environnemental**, le classement en RNR exige la définition d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour sauvegarder la spécificité des milieux concernés. De plus, **les sites classés en Réserves naturelles régionales ne peuvent être détruits ou modifiés dans leur état comme dans leur aspect, ce qui assure leur pérennité**.

Label RNR, mode d'emploi

Né d'une démarche volontaire du propriétaire, le classement en Réserve naturelle régionale d'un site est l'aboutissement d'un processus scientifique et participatif comportant plusieurs étapes :

- ① Initiative du propriétaire du territoire qui dépose auprès de la Région une demande de classement en RNR
- ② Reconnaissance par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de l'intérêt régional du site après analyse des richesses écologiques présentes et des enjeux associés
- ③ Mise en place d'un comité consultatif réunissant les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations...) et institutionnels (Département, Région, État)
- ④ Définition et validation par l'ensemble des acteurs concernés (CSRPN, collectivités, usagers) d'un plan de gestion sur 6 ans précisant les actions à mettre en œuvre pour maintenir l'intérêt écologique du site
- ⑤ Désignation d'un gestionnaire chargé de faire vivre le site, en accord avec le propriétaire
- ⑥ Classement du site en Réserve naturelle régionale par délibération du Conseil régional
- ⑦ Reconduction du label à l'issue de la période de six ans après accord entre les parties

Vers une logique de réseau régional et national

Au travers de réunions de travail régulières et d'événementiels communs, la Région a pour ambition de favoriser les échanges d'expériences (techniques et scientifiques) entre les Réserves naturelles régionales de son territoire et de les mettre en valeur. Avec l'aide de l'association Réserves naturelles de France, la Région incite à la mise en œuvre de méthodes communes de gestion (protocole de suivi, logiciel de saisie des données naturalistes), de planification et de gestion (méthodologie d'élaboration et d'évaluation des plans de gestion) au sein des Réserves naturelles régionales.



Une RNR, pour quoi faire ?

Les actions prévues dans le plan de gestion de chaque Réserve naturelle régionale sont le reflet de leurs richesses patrimoniales, de leurs enjeux, des objectifs affichés et des contraintes locales. Il est toutefois possible d'identifier quatre types d'actions présentes sur chaque Réserve naturelle régionale, à savoir :

- **Restauration et entretien des milieux naturels** : gestion des prairies par fauchage tardif ou pâturage extensif, plantation de haies et entretien traditionnel, curage de mares, etc.
- **Suivi scientifique et évaluation du programme d'actions** : comptage des oiseaux nicheurs, synthèse et analyse des suivis budgétaires, techniques et scientifiques réalisés, etc.
- **Sensibilisation, information et suivi de la réglementation** : mise en place de supports d'animation et de valorisation pédagogique, présence régulière sur le site pour s'assurer du respect des milieux et des équipements, etc.
- **Concertation des acteurs locaux** : animation du comité consultatif, développement des partenariats, etc.

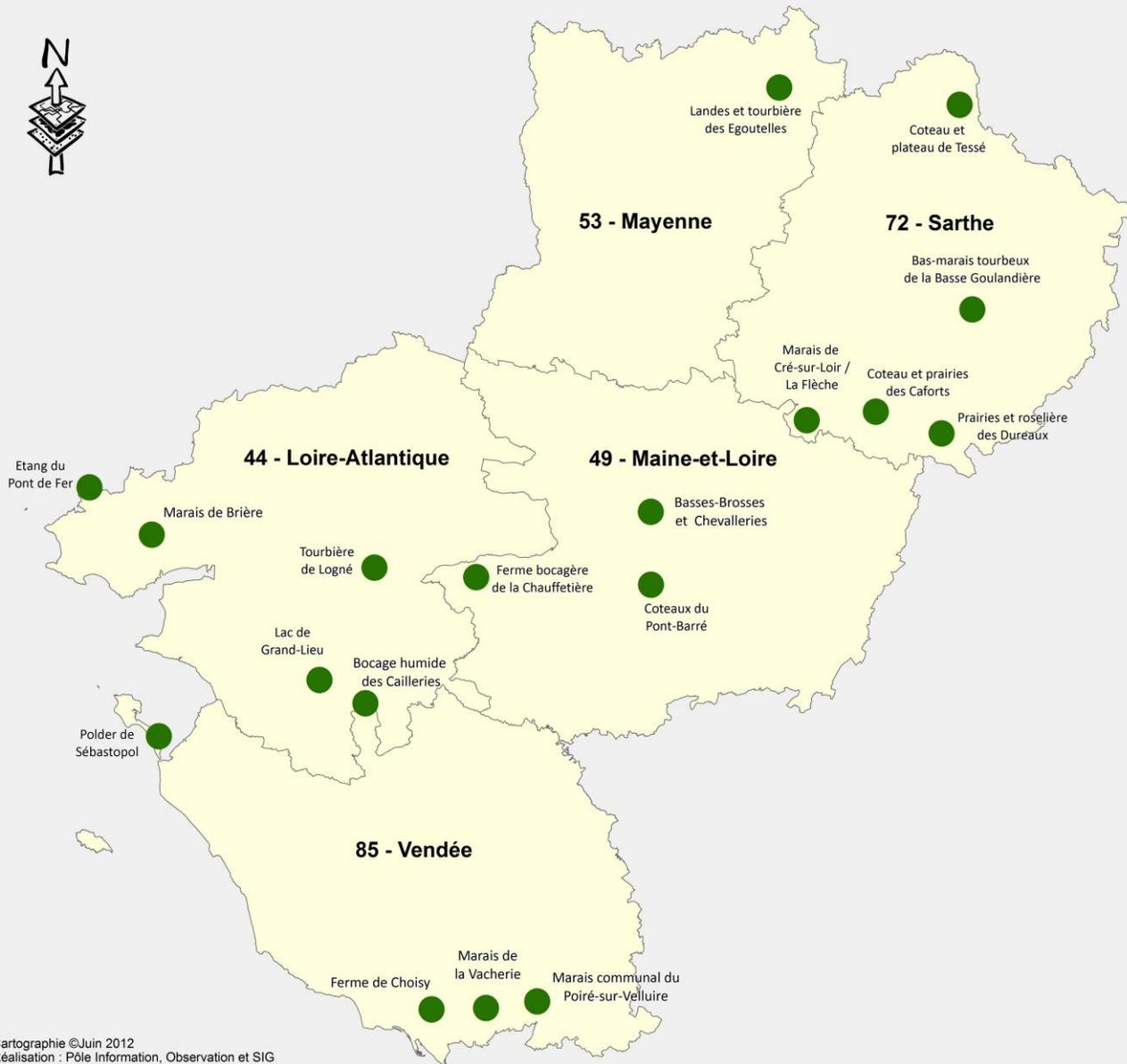


Des espaces de vie

Afin de guider le public sur chaque Réserve naturelle régionale, une signalétique spécifique est installée sur les territoires concernés. Cette signalétique inclut un totem d'information à l'entrée du site ainsi qu'un jalonnement sur le périmètre de la réserve, et précise la réglementation applicable sur le site. Des supports de communication (circuit de découverte, plaquette d'information...) sont à la disposition du public. Des visites guidées peuvent également être organisées conformément aux préconisations du plan de gestion.

Réseau des réserves naturelles régionales en Pays de la Loire au 17 décembre 2012

● 18 Réserves naturelles régionales labellisées



0 15 30 45 60 Kilomètres

Echelle 1:1 400 000e

